

Les organisateurs d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement (ACMH) en 2023-2024

En 2023-2024, quelque 9 441 structures organisatrices d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement ont été à l'origine de 47 000 colonies de vacances et autres séjours collectifs, lesquels représentent 1,3 million de départs d'enfants ou adolescents. Il s'agit majoritairement d'organismes associatifs (61 %) et de collectivités territoriales (35 %). Minoritaires, les sociétés commerciales (2 %) ont néanmoins été responsables de 11 % de l'ensemble des départs.

Ce secteur est polarisé entre, d'un côté, une majorité de structures (52 %) ne proposant qu'un à deux séjours par an et, de l'autre, des structures plus pérennes offrant davantage de séjours, plus longs et avec plus de participants. En 2023-2024, seulement 8 % des organisateurs ont proposé plus de 10 séjours au cours de l'année mais ceux-ci sont à l'origine de la moitié des séjours.

PLUS DE 10 000 ORGANISATEURS D'ACMH CHAQUE ANNÉE JUSQU'À LA CRISE SANITAIRE

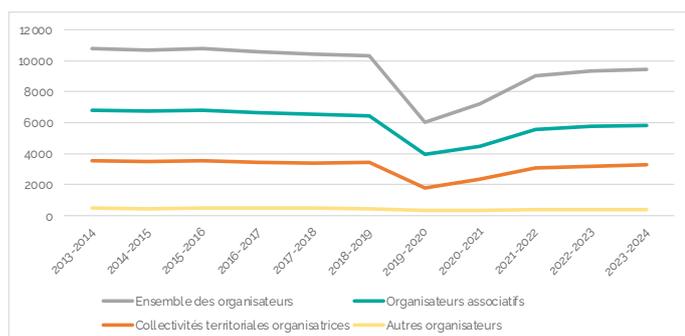
En 2023-2024, on dénombre quelque 9 441 organisateurs d'ACMH pour 1,3 million de départs d'enfants ou adolescents en séjours collectifs. Alors qu'avant la crise sanitaire, ils étaient plus de 10 000 organisateurs chaque année, leur nombre a chuté à 6 032 en 2019-2020 (graphique). Ce nombre est depuis en hausse régulière, sans toutefois avoir retrouvé son niveau d'avant crise.

Amorcé avant la crise Covid, le recul du nombre d'organismes d'ACMH est d'abord lié à la baisse de l'activité des structures associatives : alors qu'on comptait 6 786 organisateurs associatifs en 2013-2014, ils étaient 350 de moins en 2018-2019 et encore 600 de moins en 2023-2024. Ce recul est lié aussi à la baisse de l'activité des collectivités territoriales. En effet, depuis la mise en place de la réforme des rythmes éducatifs de 2013 qui

visait à proposer au plus grand nombre d'élèves des écoles maternelles et élémentaires des temps d'activités périscolaires organisés de façon hebdomadaire, certaines communes ont préféré donner la priorité au développement des activités des accueils de loisirs, au détriment de l'organisation des séjours. Alors que l'on dénombrait 3 522 collectivités territoriales organisatrices d'ACMH en 2013-2014, on en comptabilisait 100 de moins en 2018-2019 et encore 200 de moins en 2023-2024.

graphique

Nombre d'organismes d'ACMH au cours des années 2013-2014 à 2023-2024



Source : MSJVA-DJEPVA, base de données SIAM, traitement INJEP-MEDES, situation au 1^{er} septembre 2024.

Champ : ensemble des organisateurs d'accueils collectifs de mineurs avec hébergement, hors accueils de scoutisme, hors séjours dans une famille et hors séjours de cohésion nationale effectués dans le cadre du service national universel (SNU).

Les différentes catégories de séjours collectifs

Lorsqu'ils répondent à la réglementation générale, les ACMH se répartissent entre « séjours de vacances » (appelés aussi « colonies de vacances ») s'ils durent cinq jours ou plus, et « séjours courts » s'ils durent moins de cinq jours. Les structures de loisirs sans hébergement peuvent également organiser à titre accessoire, pour les enfants qu'elles accueillent régulièrement pendant l'année, des séjours d'au plus cinq jours appelés « mini-camps ». Enfin, d'autres séjours répondant à une réglementation spécifique et destinés à des mineurs âgés de 6 ans ou plus sont comptabilisés à part : séjours sportifs (s'ils sont organisés par une fédération sportive agréée, ses organes déconcentrés ou les clubs qui lui sont affiliés dans les conditions prévues par le code du sport, hors séjours directement liés aux compétitions sportives, pour ses licenciés mineurs), linguistiques, artistiques et culturels, rencontres européennes de jeunes, séjours organisés par l'Office franco-allemand pour la jeunesse, chantiers de jeunes bénévoles.

Cette publication prend en compte les colonies de vacances, les séjours courts, les mini-camps ou autres séjours spécifiques au regard de la réglementation, mais pas les accueils de scoutisme, les séjours dans une famille ni les séjours de cohésion nationale effectués dans le cadre du service national universel (SNU).

LES ASSOCIATIONS ORGANISENT LA MAJORITÉ DES SÉJOURS

Premières organisatrices de séjours, les associations représentent 61 % des organisateurs en 2023-2024. Elles ont ainsi organisé 26 800 séjours (57 % du total) pour 782 000 départs de mineurs (60 %), soit 29 mineurs par séjour en moyenne. Ces séjours durent un peu plus longtemps que ceux organisés par les collectivités ou les sociétés commerciales (6,9 jours contre 6,5 jours toutes catégories juridiques confondues).

LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ORGANISENT LE TIERS DES SÉJOURS

Les collectivités territoriales représentent 35 % de l'ensemble des organisateurs d'ACMH. En 2023-2024, 15 200 séjours (32 % du total) ont été organisés sous leur responsabilité, pour un total de 314 000 départs d'enfants ou adolescents (24 % du total). Les séjours mis en place par les municipalités, à l'instar des 9 200 mini-camps, sont plus courts (4,5 jours contre 6,5 jours) et accueillent des effectifs plus réduits que la moyenne (21 enfants contre 27). Cela peut s'expliquer notamment par le fait que ceux qui partent via les municipalités sont plus jeunes : 81 % de ces départs concernent des enfants âgés de moins de 14 ans contre 67 % toutes catégories juridiques confondues. Par conséquent, bien que les collectivités territoriales organisent un tiers des séjours, leur activité ne représente que 15 % du total des nuitées. Elles peuvent cependant financer partiellement ou totalement des séjours à destination des jeunes de leur territoire, mais organisés par des associations ou des sociétés commerciales, et donc non comptabilisés ici.

PEU NOMBREUSES, LES STRUCTURES COMMERCIALES ORGANISENT DES SÉJOURS PLUS LONGS POUR DES GROUPES PLUS IMPORTANTS

En 2023-2024, on dénombre 194 sociétés commerciales organisatrices d'ACMH. Celles-ci ont proposé des séjours plus longs (10,3 jours en moyenne) et avec des effectifs plus élevés que la moyenne (40 enfants). Les jeunes qui partent via les sociétés commerciales sont en effet plus âgés : 50 % de ces départs concernent des jeunes âgés de 14 ans ou plus contre 33 % toutes catégories juridiques confondues. Bien qu'elles ne représentent que 2 % des acteurs de ce secteur, les sociétés commerciales organisent 7 % de l'ensemble des séjours, ce qui correspond à 11 % du total des départs d'enfants ou adolescents (138 000) et 15 % du nombre total de nuitées (1,3 million).

Les sociétés commerciales sont également très présentes dans l'organisation de séjours à l'étranger. En 2023-2024, 37 d'entre elles ont proposé un tiers de l'ensemble des séjours à l'étranger pour 47 000 départs de mineurs. Les sociétés commerciales représentent 43 % des nuitées enregistrées à l'étranger, et deux tiers des nuitées en séjours linguistiques contre respectivement 47 % et 31 % pour les associations.

LES COMITÉS SOCIAUX D'ENTREPRISES (CSE) ORGANISATEURS DE SÉJOURS SONT EN DÉCLIN

À l'instar des collectivités territoriales, les CSE privilégient de plus en plus le financement de séjours proposés par d'autres structures plutôt que leur organisation directe. Ainsi, le nombre de CSE organisateurs d'ACMH est en baisse sensible, étant passé de 80 en 2009-2010 à 53 en 2023-2024. Ces CSE ont organisé 1 200 séjours en 2023-2024 faisant ainsi partir 42 000 enfants et adolescents. Les séjours proposés ayant été plus longs que la moyenne

(11,6 jours contre 6,5), la part des nuitées liées aux CSE représente tout de même encore 5 % de l'ensemble des nuitées en ACMH en 2023-2024.

8 % DES ORGANISATEURS D'ACMH SONT À L'ORIGINE D'UN SÉJOUR SUR DEUX

Seuls 8 % des organisateurs d'ACMH ont eu une activité supérieure à 10 séjours au cours de l'année 2023-2024. Ils sont néanmoins à l'origine de 22 000 séjours (47 % des séjours), de 700 000 départs de mineurs (54 % des départs) et de 5,4 millions de nuitées (63 % des nuitées). Bien que majoritaires en nombre parmi ces « gros » organisateurs d'ACMH, les associations y sont sous-représentées (54 % alors qu'elles représentent 61 % de l'ensemble des organisateurs), contrairement aux sociétés commerciales (8 % des « gros » organisateurs mais 2 % de l'ensemble des organisateurs).

À l'opposé, un peu plus de la moitié des organisateurs (4 934) ont mis en place seulement un ou deux séjours au cours de l'année 2023-2024, pour un total de 6 700 séjours (14 % des séjours), 165 000 départs de mineurs (13 % des départs) et 937 000 nuitées (11 % des nuitées). Parmi ces « petits » organisateurs d'ACMH, les associations sont cette fois surreprésentées (68 %).

UN TURN-OVER IMPORTANT DANS LES PETITES STRUCTURES ORGANISATRICES

Au total, sur les quinze années scolaires comprises entre 2009-2010 et 2023-2024, plus de 20 000 organisateurs d'ACMH différents (23 213) ont été actifs au moins un an. En dehors des années 2020 et 2021 perturbées par la crise sanitaire, pour une année donnée, cinq organisateurs actifs sur six l'étaient déjà l'année précédente, soit un turn-over d'un sixième des organisateurs par année. Entre 2009-2010 et 2023-2024, un organisateur sur cinq n'a été actif qu'une seule année. Ces organisateurs peu actifs, constitués à 80 % d'associations, n'ont été responsables au total que d'à peine 1 % des séjours.

À l'opposé, un noyau dur de 9 % des organisateurs a été actif chaque année. Ceux-ci ont été responsables globalement d'un peu moins de la moitié des départs de mineurs (46 %) réalisés en quinze ans, et de plus de la moitié des nuitées (54 %) enregistrées sur la période. Aucun profil ne se dégage parmi ce noyau dur d'organisateur composé à 61 % d'associations, à 33 % de collectivités territoriales, à 3 % de sociétés commerciales et à 1 % de CSE, signe d'une très grande hétérogénéité entre les situations et activités des associations ou autres structures organisatrices de séjours collectifs.

Renaud Foirien, chargé d'études statistiques, INJEP

POUR ALLER PLUS LOIN

- Caille J.-P., 2021, « Fréquentation des colonies de vacances : les collégiens issus de milieu social favorisé partent davantage », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 44 [len ligne](#).
- Caille J.-P., 2023, « La manière dont les collégiens passent les petites vacances est très liée à leur milieu social », *INJEP Analyses & synthèses*, n° 73 [len ligne](#).
- Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ), « Les colos, un enjeu éducatif pour tous ! », Rapport de la commission de l'éducation populaire, adopté le 16 juillet 2021 par les membres du COJ [len ligne](#).
- Données sur les ACM 2023-2024, décembre 2024 [len ligne](#).
- Données sur les organisateurs d'ACMH 2023-2024, février 2025 [len ligne](#).